



Département du Haut-Rhin  
COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal

MARDI 5 MARS 2024 à 20h00

-----  
**AVIS D’AFFICHAGE**  
**Liste des délibérations**

-----  
Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE (*arrivée au point 4*), Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres excusés :

Claire RADZUWEIT procuration donnée à Céline MIEHE  
Linda MANA procuration donnée à Martine LUTHRINGER  
Pierre REMY procuration donnée à Edith ZANINETTI  
Anne DABRY procuration donnée à Jean-Marc PILOT

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 28 février 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve le procès-verbal du 30 janvier 2024.

**3. Organisation de la journée citoyenne de Bantzenheim**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, fixe la date de la journée citoyenne au samedi 25 mai 2024, en matinée.

**4. Cession d’une parcelle - Rue de la Hardt**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Céline MIEHE avec procuration de Claire RADZUWEIT) :

- approuve la cession de la parcelle 556 section 6 pour l’euro symbolique ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l’acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l’acte de vente et tout document s’y rapportant

## **5. Dénomination des rues du lotissement du Crédit Mutuel Aménagement Foncier**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de nommer les deux rues du nouveau lotissement : rue des Bleuets et rue des Lilas.

## **6. Application de nouveaux tarifs de location pour les locaux des médecins**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs comme suit :
  - Loyer 1<sup>ère</sup> année : gratuité
  - Loyer 2<sup>ème</sup> année : 200 € / mois
  - Loyer à partir de la 3<sup>ème</sup> année : 400 € / mois
- Informe que les charges générales mensuelles ne seront pas facturées

## **7. Fixation de la durée d'amortissement - Convention co-maîtrise d'ouvrage Commune & Territoire d'Energie Alsace**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la durée d'amortissement à 30 ans concernant travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de la rue de Battenheim ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **8. Fixation des tarifs de remplacement de la vaisselle – Salle Polyvalente et Maison du citoyen**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de remplacement de la vaisselle ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **9. Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) - Mission d'inspection en santé et sécurité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :

- décide de recourir aux services du centre de gestion du Haut-Rhin pour la mission d'inspection en santé et sécurité ;
- autorise le maire à signer la convention avec le centre de gestion ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

## **10. Modification des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération : changement de siège et possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupements de commande**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :

- approuve le transfert de siège de Mulhouse Alsace Agglomération à la Maison du Territoire, située 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim,
- approuve la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales,
- autorise le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de m2A et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**11. Mise en œuvre des rappels à l'ordre - Convention entre la commune de Bantzenheim et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 2 contre (Edith ZANINETTI et procuration de Pierre REMY) et 1 abstention (Bernard RAILLARD) :

- approuve et autorise le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la commune de Bantzenheim et le procureur de la République.

**12. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C – Substitution de la commune de Bantzenheim par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE ;
- charge M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

**13. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**14. Informations communiquées par les Adjoint**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**15. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 08/03/2024

Le Secrétariat  
Mme Vanessa MEYER



Le Maire  
M. Roland ONIMUS

